

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



MIEUX VIVRE

Guide

POUR UN AMÉNAGEMENT ÉGALITAIRE FEMMES-HOMMES

À destination des porteurs et des porteuses
de projet qui veulent intégrer cet enjeu
dans leur projet d'aménagement.

Ma Région | avancer, partager

bourgognefranchecomte.fr



POURQUOI PROMOUVOIR LA MIXITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC ?

L'aménagement des villes a longtemps été pensé pour et par les hommes, avec pour conséquences une inadaptation de certains équipements aux usages des femmes, un sentiment d'insécurité, une faible représentation symbolique des femmes dans l'espace public. Si elles ne peuvent à elles seules répondre aux inégalités de genre, les politiques d'aménagement peuvent participer à les corriger et à redonner aux femmes toute leur place dans l'espace public. Ce guide apporte des pistes de réflexion et d'action pour aider les porteurs et porteuses de projets à mettre en place des projets d'aménagement plus égalitaires. 



UN QUIZ POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX

1. VRAI OU FAUX ?

On retrouve plus de femmes que d'hommes à la sortie des écoles.

- VRAI FAUX

Les femmes ont tendance à investir l'espace public dans le cadre de l'accompagnement des proches dont elles ont la charge (sortie des écoles, aires de jeux, parcs). Les hommes l'occupent davantage pour des motifs de loisirs et de détente (terrasses, équipements sportifs extérieurs, places publiques...).

2. QUELLE PART LES FEMMES OCCUPENT-ELLES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DES PERSONNES ÂGÉES ?

- a) 75% b) 40% c) 25%

3. VRAI OU FAUX ?

Les femmes se déplacent à toute heure du jour et de la nuit sereinement dans l'espace public.

- VRAI FAUX

Les risques de harcèlement de rue, d'agression physique ou verbale dans l'espace public et les transports en commun sont plus élevés pour les femmes. Elles développent des stratégies pour limiter ce risque, en adaptant leur parcours, ou en évitant de se déplacer.

4. COMBIEN DE FEMMES DISENT AVOIR RENONCÉ À FRÉQUENTER CERTAINS ESPACES PUBLICS ?

- a) 75 % b) 40 % c) 25 %

5. VRAI OU FAUX ?

On trouve facilement des représentations de femmes inspirantes (dirigeantes, scientifiques, artistes...) dans les villes et les villages.

- VRAI FAUX

Les femmes sont moins représentées dans l'espace public et le sont de manière moins positive et valorisante que les hommes. Les rues, équipements et ouvrages d'art tirent en majorité leur nom de figures masculines. Les noms de femmes sont davantage attribués à des ruelles, des impasses ou de petits équipements. Les publicités peuvent également renvoyer une image dégradée de la femme.

6. QUELLE EST LA PART DES RUES PORTANT LE NOM D'UNE FEMME EN FRANCE ?

- a) Moins de 75 % b) Moins de 40 % c) Moins de 10 %

ET CHEZ VOUS ?

Qui occupe les rues, les places publiques, les terrasses, les équipements ?

Les aménagements sont-ils adaptés aux besoins des femmes, seules ou accompagnées ?

Les espaces sont-ils éclairés, propres, ouverts ? S'y déplace-t-on facilement avec une poussette, en fauteuil ou avec une canne ?

À qui renvoie le nom des rues ?

Faites le test sur votre territoire !

Réponse : 1. VRAI - 2. a* - 3. FAUX - 4. b** - 5. FAUX - 6. c***

*Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2014)

**Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes (2016)

*** ONG Soroptimism (2015)



LES BÉNÉFICES DE L'AMÉNAGEMENT ÉGALITAIRE

■ Répondre aux besoins de tous les publics pour une ville plus inclusive

Les usages de l'espace public sont différenciés entre femmes et hommes. À titre d'exemple, les déplacements des femmes et des hommes varient, notamment car les femmes réalisent 75% des accompagnements des enfants et des personnes âgées. L'aménagement égalitaire vise à mieux prendre en compte les attentes, besoins et usages de l'ensemble des publics.

■ Offrir un cadre de vie sûr et apaisé

L'aménagement égalitaire améliore la sécurité et la solidarité dans l'espace public. Il encourage les femmes à se déplacer et à utiliser

pleinement les espaces publics. Il permet également de réduire les charges de fonctionnement de la collectivité liées à la sécurité.

■ Améliorer la fréquentation et l'utilisation des espaces et des équipements publics

Proposer des espaces et des équipements répondant directement aux usages et aspirations des femmes doit contribuer à une meilleure appropriation des espaces publics. Cela garantit l'occupation et une meilleure fréquentation des aménagements mis à disposition par la collectivité pour tous et toutes, quel que soit leur âge.

COMMENT AMÉNAGER DE FAÇON ÉGALITAIRE ?

Des outils pour chaque étape de vos projets

Interroger les besoins

des femmes en amont, pour mieux les intégrer aux projets : marches exploratoires et sensibles, jeux de rôle, cartes mentales, etc.



Observer et diagnostiquer

la fréquentation et les usages de vos espaces publics selon les genres : diagnostics, études, statistiques sexuées, comptages genrés, etc.



Adapter la concertation aux modes de vie des femmes : horaires adaptés à la vie familiale, prise en charge ou activités pour les enfants, partage de la parole, etc.



Faire un bilan des usages et de la fréquentation

des espaces et équipements, et réajuster l'aménagement au besoin.



Veiller à la parité de l'équipe

de la maîtrise d'ouvrage lors du recrutement et à sa sensibilisation aux enjeux égalitaires.



Intégrer dans les cahiers des charges des recommandations

liées à la prise en compte de la mixité lors de la construction - réhabilitation des cours d'école, des espaces de loisirs, des équipements sportifs.



Associer les différentes compétences et délégations en maîtrise d'ouvrage (urbanisme, voirie, petite enfance, santé...), de manière à disposer d'une vision plurielle du projet.



Mettre en place un budget sensible au genre

pour mesurer la répartition des ressources entre bénéficiaires quel que soit son genre : subventions, mise à disposition de locaux, dépenses d'équipement et de personnel.



Communiquer sur le nouvel équipement, notamment en direction des femmes, accompagner les publics dans leurs usages.



Adopter une charte pour l'égalité femmes - hommes

associée à un plan d'actions pluri-thématique, permettant une meilleure prise en compte de cet enjeu par la collectivité.



QUELQUES RECOMMANDATIONS PRATIQUES

Les espaces éclairés, découloisonnés et entretenus facilitent l'orientation et réduisent le sentiment d'insécurité.

VOIR ET ENTENDRE, ÊTRE VU·E ET ENTENDU·E, SE REPÉRER

- Veiller à l'**organisation des circulations** et à la **signalétique**, afin de faciliter une orientation rapide dans l'espace.
- Concevoir des **espaces ouverts et aérés**, et favoriser la visibilité (place dégagée, abri bus en plexiglas transparent, etc.).
- Entretien et **améliorer l'ambiance visuelle, olfactive et sonore** des espaces.



Exemple : La communauté urbaine Le Creusot Montceau (71) est devenue en 2023 la première collectivité française reconnue comme "Lieu sûr pour les femmes". Tolérance zéro à l'égard des publicités sexistes, prise en compte systématique de la question de la sécurité des femmes dans les aménagements urbains, les services publics et les transports en commun, etc. « Lieu sûr pour les femmes » est une résolution initiée par le Comité européen des Régions. La participation de la Région à cette initiative permet de valoriser les actions menées à l'échelle de la

Bourgogne-Franche-Comté auprès d'autres territoires européens et de les densifier en construisant de nouveaux partenariats sur cette thématique.

Des représentations positives et valorisantes des femmes dans l'espace public favorisent l'appropriation, l'inclusion et l'identification.

SYMBOLISER, REPRÉSENTER, S'APPROPRIER

- Nommer les avenues, les rues, les places, les ouvrages d'art, les équipements, avec des **noms de femmes inspirantes** (artistes, scientifiques, politiques...)
- Proposer et valoriser les **installations et œuvres d'art urbain d'artistes féminines** et/ou **représentant des femmes**.
- **Limiter les publicités sexistes** dans les espaces publics et les transports en commun.



Les espaces et les équipements qui répondent aux aspirations, aux modes de vie et aux besoins des femmes et des filles sont davantage appropriés et utilisés par tous et toutes.

CHEMINER, OCCUPER L'ESPACE, VIVRE ENSEMBLE

- Prévoir l'intégration d'**équipements et d'aménagements utiles** à toutes et tous dans les projets et veiller à signaler leur présence : **toilettes publiques**, éclairage à l'approche, etc.
- Veiller aux **formes** et à la **disposition du matériel urbain**, afin de permettre une occupation prolongée et faciliter les échanges.
- Favoriser des **aménagements modulaires et/ou temporaires**, pouvant s'adapter aux différents publics et besoins.
- Prévoir des **cheminements piétonniers larges**, non accidentés, **facilement accessibles** pour des personnes à mobilité réduite (personne avec poussette, en fauteuil, etc.) et s'assurer de la continuité de l'accessibilité du parcours.
- **Varié les types d'espaces** à disposition du public : jardins partagés, de pieds d'immeuble, équipements sportifs et collectifs appréciés des femmes, cours de récréation inclusives.



POINTS DE VIGILANCE

- L'interruption de l'éclairage public la nuit est nécessaire pour préserver la trame noire. La mise en place d'un **éclairage à l'approche sur les principaux axes piétonniers** permet de garantir la sécurité de toutes et tous.
- Les **équipements sportifs extérieurs** (city stade, skatepark, mobilier de musculation) se multiplient mais sont quasiment exclusivement utilisés par des hommes, comme le montrent différentes études. Pour construire des équipements utilisés par toutes et tous, **la prise en compte des besoins et usages des femmes est nécessaire.** La ville de Rennes a ainsi complété son projet de city stade par la construction d'une piste de roller derby, à la demande des femmes.
- L'aménagement égalitaire vise à mixer les usages et les publics, **sans exclure ni créer des couloirs d'usage hermétiques.**



